

08/04/2020

actuEL | Expert-Comptable
Un journal en ligne des Éditions Législatives

Interview

Extraite de Actuel Expert-Comptable

https://www.actuel-expert-comptable.fr/?edition_date=2020-02-28



" J'EN VEUX AUX GRANDS GOUROUS QUI DISENT QUE LES MÉTIERS
FINANCIERS SONT FINIS "

André-Paul Bahuon
Président de la CCEF
Retranscrit par Ludovic Arbelet



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

J'EN VEUX AUX GRANDS GOUROUS QUI DISENT QUE LES MÉTIERS FINANCIERS SONT FINIS



André-Paul Bahuon,
Président de la CCEF
et PDG de Créatis groupe

LUDOVIC ARBELET :
RAPPROCHEMENT ENTRE LES CABINETS CRÉATIS ET JÉGARD, IMPACT DE LA TECHNOLOGIE, CONSÉQUENCES DE LA LOI PACTE, QUALITÉ DE L'AUDIT... DIRECTEUR GÉNÉRAL DE JÉGARD-CRÉATIS, ANDRÉ-PAUL BAHUON LIVRE SON POINT DE VUE.

CRÉATIS GROUPE S'EST RAPPROCHÉ DU CABINET JÉGARD IL Y A QUELQUES MOIS. QUELS SONT LES ENJEUX ?

André-Paul Bahuon :

D'abord c'est la réunion d'hommes et de femmes qui se connaissaient depuis un petit moment. Nous avons cherché, François Jégard et moi, à construire à la fois une synergie industrielle et le partage de valeurs, ce qui est un peu oublié aujourd'hui dans notre monde un petit peu moderne. Le schéma industriel est relativement simple. Il y a deux cabinets, un très orienté entreprises et conseil, l'autre très orienté secteur non marchand, formation, colloques. On voit très rapidement quelle est la complémentarité. Créatis était un petit peu plus important en

termes d'effectifs mais travaille peut-être sur des métiers aujourd'hui à demande de valeur ajoutée et de changement de paradigme. Et Jégard apportait déjà en profondeur une spécialité par rapport au marché de l'économie sociale, médicale et environnementale.

Voilà un projet qui se fait jour avec une cartographie des activités qui s'élargit, des compétences qu'on peut mettre mieux en valeur. Et au moment où le commissariat aux comptes est menacé, nous, on y croit. Nous amenons notre portefeuille de commissariat aux comptes, qui représente 40 % de nos activités, à l'intérieur du nouveau groupe. François Jégard avait pris un temps d'avance sur la RSE. On vient se compléter et on inaugure un travail extrêmement important d'ouverture de nos activités sur la RSE à la fois en termes de partenariat mais aussi en interne. Et puis on a tous les deux une vocation intéressante, c'est qu'on ne sait pas travailler seuls. On va rechercher les compétences autour de nous qui peuvent nous accompagner.

LUDIVIC ARBELET : VOUS PENSEZ À QUELS TYPES DE COMPÉTENCES ?

André-Paul Bahuon :

Ca va très loin. Ce sont des ingénieurs, des marketeurs, des notaires, des avocats, des gens dans le digital comme les community managers, les designer et ainsi de suite. En gros l'information financière, la comptabilité, c'est le cœur et la pile de l'entreprise mais ce n'est que le reflet de l'activité de l'entreprise. On vient se poser en facilitateur de solutions pour permettre le développement de nos clients. Si nos clients se développent, on a peut-être une chance nous-mêmes de nous développer. Nous avons la conviction de pouvoir apporter une valeur ajoutée à nos clients dans tous les domaines, que ce soit dans l'expertise, le conseil, la formation, les RH, le juridique accessoire ou le commissariat aux comptes. Mais sur le commissariat aux comptes, nous n'avons pas l'ambition d'aller sur les EIP [entités d'intérêt public].

LUDOVIC ARBELET : ET EN TERMES DE TAILLES D'ENTREPRISE, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LE SECTEUR NON MARCHAND, ADRESSEZ-VOUS DES CIBLES PARTICULIÈRES ?

André-Paul Bahuon :

Il y a la toute petite entreprise et la start-up. On peut être apporteur d'accompagnement pour ces jeunes entreprises innovantes et on s'inscrit véritablement à côté d'elles. Le deuxième élément c'est l'ensemble des PME, y compris celles qui peuvent se transformer en ETI. Là on sait qu'on a un savoir-faire, une écoute vis-à-vis des dirigeants, un accompagnement personnalisé. Et puis que ce soit dans le domaine commercial-industriel ou dans celui non marchand, on a des entités qui ont entre 200 et 700 personnes et qui aujourd'hui réclament d'autres accompagnants. Je n'ai jamais vu autant de demande d'externalisation de services administratifs et financiers depuis

deux ans que l'on n'en est connu auparavant.

LUDIVIC ARBELET : A QUOI CELA TIENT-IL ?

André-Paul Bahuon :

Vraisemblablement à la complexification d'une manière générale. L'évolution numérique des entreprises est souvent lourde à mener. Il y a aussi la raréfaction de la ressource humaine en entreprise. Cela concerne tous les métiers administratifs. J'en veux d'ailleurs à ce niveau-là aux grands gourous qui se présentent devant la terre entière en disant que les métiers financiers sont finis parce qu'il y a l'intelligence artificielle. Ces gens-là sont des irresponsables, à courte patte et à courte vue. Je suis très en colère. Cela m'est déjà arrivé d'être en tribune avec l'un d'eux et de lui dire qu'il mentait devant son public. C'est inadmissible et c'est irresponsable. Est-ce que la technologie au 19^{ème} siècle a fait que les gens sont devenus malheureux ? Oui peut-être à l'instant de la transformation. Non lorsque le progrès a permis de faire de grandes choses et des pas en avant. Nous sommes dans une révolution industrielle. Nous le savons. Nous devons agir et préparer à la fois nos entreprises et nos équipes à cela.

On en a marre de ces grands gourous. Qu'on les laisse de côté. Tant que nous serons les producteurs d'intelligence ajoutée, l'intelligence artificielle sera à notre service. Si nous laissons l'intelligence artificielle nous dépasser, ce sera compliqué mais comme beaucoup le disent l'intelligence artificielle a encore quelques années devant elle avant d'avoir acquis notamment l'aspect sentimentalité ou l'empathie, ce qui reste au cerveau humain.

LUDOVIC ARBELET : QUEL EST VOTRE REGARD SUR L'AUTOMATISATION DE LA COMPTABILITÉ ? PENSEZ-VOUS QU'ON Y EST OU QU'ON Y SERA DEMAIN ?

André-Paul Bahuon :

Le métier est à peu près toujours le même.

On appréhende de l'information, on la traite et on la restitue sur différentes formes. Ces trois phases demeurent. Sauf qu'elles changent en termes d'appréhension et de faisabilité. Aujourd'hui, appréhender l'information comptable, c'est aller quérir de l'information un peu partout à différents endroits, sur des plateformes, du physique, de la récupération de fichiers. Mais on est toujours sûr de l'appréhension d'information. Donc il faut qu'il y ait de l'intelligence pour celui qui va récupérer cette information.

Comme on a une certaine automatisation, une partie du traitement qu'on faisait hier est déjà pré-digérée dans la récupération de l'information. Donc on fait autre chose. Cette information devient une source d'exposition plus rapide vis-à-vis du consommateur donc des chefs d'entreprise. Le traitement va permettre éventuellement de communiquer des dashboard, des éléments de prix de revient ou un travail plus approfondi sur la gestion de l'entreprise. Et pour la restitution, est-ce que demain ça va être un format visuel ou un format fichier ?

Je ne sais pas. On est en train d'évoluer là-dessus. Ce qui veut dire que la chaîne de production de l'information est en train de se transformer. Mais le chaînage lui-même demeure le même : appréhension, traitement, restitution.

LUDOVIC ARBELET :

IL N'Y A PAS ÉNORMÉMENT DE CABINETS QUI PROPOSENT DES TABLEAUX DE BORD EN TEMPS RÉEL ET LES LIASSES FISCALES SONT DANS L'ENSEMBLE DÉPOSÉES ASSEZ TARDIVEMENT. EN GROS, DE CE POINT DE VUE-LÀ, ON MET AUTANT DE TEMPS QU'AVANT À RESTITUER L'INFORMATION ?

André-Paul Bahuon :

On en met même parfois plus. Quand j'ai débuté, on produisait les déclarations fiscales des bénéficiaires non commerciaux le 28 février. Aujourd'hui, quand on y arrive le 15 mai on est content. Qu'est-ce qui fait que ça a changé ? Nous sommes un microcosme dans un macrocosme. Et la digestion de l'information est interdépendante

de plein de facteurs. Si hier c'était notre client qui nous apportait sa boîte à chaussures, aujourd'hui vous avez ses fournisseurs, ses banques, l'Etat, la sécurité sociale au sens générique du terme, les organismes de retraite et ainsi de suite. Et tout le monde ne produit pas à la même vitesse malgré les éléments d'automatisation. Vous avez parfois des informations bancaires qui vous parviennent difficilement le 30 avril alors qu'avant elles arrivaient sur papier pratiquement le 31 janvier.

LUDOVIC ARBELET :

QUEL GENRE D'INFORMATIONS ?

André-Paul Bahuon :

Des évaluations de portefeuille sur des placements qui sont faits par les entreprises. On doit en tenir un tout petit compte dans la base fiscale. Mais on va regagner du temps à la production quand la data sera moins éparpillée.

Il faut dire aussi que le législateur, et particulièrement en France, n'a pas aidé à la simplification des choses. Ça nous donne de l'énergie pour être des spécialistes des détails de l'administration fiscale ou sociale mais ça nous empêche d'être meilleur en matière de gestion.

LUDOVIC ARBELET :

BEAUCOUP DISENT QUE POTENTIELLEMENT, AVEC LA TECHNOLOGIE, ON VA POUVOIR TOUT AUDITER AU PLAN COMPTABLE VOIRE DANS D'AUTRES DOMAINES, C'EST À DIRE PASSER D'UN AUDIT PAR SONDAGES À UN AUDIT EXHAUSTIF. SI C'EST LE CAS, EST-CE QUE LES ENTREPRISES SERAIENT D'ACCORD POUR CHANGER D'APPROCHE ET AU NIVEAU DE VOTRE PROFESSION EST-CE QUE ÇA NE BOULEVERSERAIT PAS LE NIVEAU D'ASSURANCE ?

André-Paul Bahuon :

Je n'ai pas forcément la réponse complète sur cet élément-là. Mon appréhension est la suivante : est-ce qu'on attend d'un auditeur qu'il puisse avoir une sécurisation totale et globale de l'ensemble de l'information financière ? A ce moment-là je ne

parlerais plus d'information financière mais des calculs arithmétiques qui permettent de donner une exactitude sans faille. Moi je ne connais pas de monde parfait. Et est-ce que c'est la demande des entreprises, des actionnaires, des banques, de l'Etat, des fournisseurs, des clients ? Je n'en suis pas certain. Ce qui peut être intéressant dans l'utilisation de l'intelligence artificielle en matière d'audit, et qui est déjà pratiquée, c'est que les bases d'échantillon que l'on passe en termes de data améliorent la rapidité et la performance de l'audit pour déceler les points de sensibilité ou les failles. Mais qu'est-ce qui se passe derrière ? S'il n'y a pas quelqu'un qui vient analyser, je ne sais pas ce qui va se passer. L'information financière ne prend pas seulement des cumuls comptables. Il y a des inputs juridiques, des inputs de gestion, des inputs d'intérêt sur l'empreinte carbone et ainsi de suite. Il y a tout un tas d'information. Par contre que l'intelligence artificielle aide et amplifie la qualité de l'audit sur un certain nombre de secteurs, oui bien-sûr. Et tant mieux.

LUDOVIC ARBELET :

VOUS NE VOYEZ PAS DE PARTIE PRENANTE AUJOURD'HUI QUI DEMANDE À CE QUE VOUS FOURNISSIEZ UNE ASSURANCE «SUPÉRIEURE» À CELLE RAISONNABLE ? DES ENTREPRISES, DES INVESTISSEURS, DES BANQUIERS, L'ETAT...

André-Paul Bahuon :

Je n'entends pas cette approche-là. L'Etat a deux ou trois dadas dont la bonne assiette fiscale et l'anti-blanchiment. La qualité aujourd'hui de l'information traitée est plutôt correcte et elle va encore s'améliorer avec la facture électronique et les plateformes de paiement qui se mettent en place. Mais encore une fois, ce n'est pas parce qu'on enrichit la qualité du process qu'on augmente la sécurité ou l'exigence. On va travailler différemment. On va devoir s'assurer de la sécurité de la source et du traitement qu'on va avoir à faire.

Dans les économies occidentales, ce qui est en train de changer c'est toute l'information sur l'impact environnemental, sur la qualité de vie au travail, sur la responsabilité sociale, etc. Ce sont aujourd'hui des critères de plus grande subjectivité même s'ils s'appuient sur des datas. Comment allez-vous

faire si vous n'avez pas l'approche du jugement professionnel par rapport à ça ? Dans quelques groupes que je fréquente, le rapport sur la RSE est un monument. Il fait 600 pages. Vous avez tout dedans. Mais c'est sur notre jugement professionnel que l'on va pouvoir dire si on peut émettre une assurance raisonnable. Dire que c'est exact, c'est autre chose. Quand vous avez par exemple la consommation électrique d'un grand groupe qui est multi-bureaux en France, en Europe ou dans le monde, faites-vous le relevé des compteurs électriques chaque année pour être sûr que la consommation qu'on vous dit est bonne ? La réponse est non.

Je n'entends pas aujourd'hui de la part des parties prenantes des éléments d'augmentation de l'assurance qui doit être émise par les professionnels. Comme je n'entends pas non plus, malgré ce qui se dit, que la qualité de l'audit est mauvaise en France. Je lis parfois qu'il faut hausser la qualité de l'audit. Je voudrais qu'on s'intéresse à d'autres pays et un petit peu moins à la France. La France n'a absolument pas à rougir de la qualité de ses auditeurs qu'ils soient grands, petits ou moyens.

LUDOVIC ARBELET :

POURTANT QUAND ON REGARDE LES RAPPORTS ANNUELS DU H3C ET CEUX À L'ÉCHELLE QUASI-MONDIALE DE L'IFIAR, ON A L'IMPRESSION, DANS LES GRANDES LIGNES, QUE LA QUALITÉ DE L'AUDIT EN FRANCE EST À PEU PRÈS LA MÊME QU'AILLEURS. MAIS SI ON RAISONNE EN TERMES DE SCANDALES COMPTABLES À FORT RETENTISSEMENT NOTAMMENT MÉDIATIQUE ET DONT ON IMPUTE LA RESPONSABILITÉ EN TOTALITÉ OU EN PARTIE À L'AUDITEUR, C'EST VRAI QU'EN FRANCE IL NE SE PASSE PAS GRAND-CHOSE DE CE POINT DE VUE-LÀ. IL SE PASSE BEAUCOUP DE CHOSES AILLEURS NOTAMMENT AU ROYAUME-UNI.

André-Paul Bahuon :

Le H3C n'est pas notre seul régulateur. L'AMF et l'ACPR sont des régulateurs entiers, n'en déplaise à la présidente du H3C. Ce que vous notez n'est pas faux mais le régulateur en définitive qu'est-ce qu'il fait dans ses rapports ? Il est comptable des trains qui

n'arrivent pas à l'heure. Si je vous fais sur une année la comptabilité de tous les TGV et de tous les TER qui n'arrivent pas à l'heure, au bout d'un moment vous allez me dire que le réseau ferroviaire en France n'est pas d'une qualité extrême. Sauf qu'on en oublie de mettre l'analyse sur le plan macro-économique, c'est-à-dire combien y-a-t-il de trains qui circulent en France et à quelle fréquence.

C'est un petit peu comme monsieur Tracfin qui nous dit que nous avons fait 158 déclarations de soupçon l'année dernière en tant que commissaire aux comptes. Et que c'est franchement insuffisant. Mais nous ne sommes pas sur un automatisme. Nous qualifions la déclaration de soupçon. A peu près 85 à 87 % de nos déclarations de soupçon sont exploitées et sont pertinentes. Alors qu'est-ce qu'il faut ? Du nombre ou de la qualité ? C'est un tout petit peu facile de taper sur le lampiste si on ne veut pas regarder les choses véritablement en face.

Je vais parler encore d'un problème humain. La qualité du H3C est sûrement extrêmement bonne. Mais comment se fait-il que des associés de grands et moyens cabinets arrivent à se poser des questions sur leur propre existence après qu'ils aient subi un contrôle du H3C ?

LUDOVIC ARBELET : C'EST-À-DIRE ?

André-Paul Bahuon :

L'intensité des contrôles et la manière dont sont menés certains amènent des professionnels au bord du suicide. Est-ce que c'est normal ? La réponse est non. Et quand on en parle on nous dit mais attendez M. Bahuon vous exagérez. Et bien non. Très récemment, j'ai appelé le patron d'un grand cabinet pour lui dire que je venais de rencontrer un de ses associés qui n'était pas au bord du burn-out mais au bord de sauter de la tour de son cabinet. Et il était en train de subir un contrôle du H3C. Il faut qu'on fasse attention. La régulation, c'est parfait mais je crois qu'il faut aussi savoir qu'on travaille avec des humains.

La qualité de l'audit en France est bonne

Dans la réforme du commissariat aux comptes, l'humiliation qu'a fait subir le gouvernement à cette profession a amené un certain nombre de confrères et de consoeurs non pas à se

remettre en cause sur le plan de leur exercice professionnel mais sur celui de leur propre existence. Et je redis que la qualité de l'audit en France est bonne et que les professionnels qui l'exercent le font dans un cadre de contraintes extrêmement fortes et pour lequel parfois ils voudraient bien un petit peu s'échapper pour essayer d'avoir un tout petit de sensibilité vis-à-vis des parties prenantes.

LUDOVIC ARBELET : QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR LES EFFETS DE LA LOI PACTE TANT POUR VOTRE CABINET QUE POUR VOTRE PROFESSION ?

André-Paul Bahuon :

La profession a été traumatisée. C'est comme si demain matin je vous disais que votre métier ne sert à rien. Deuxième point, c'est que nous n'avons pas été non plus assez lucides par rapport à notre rôle dans l'économie. Quand on met deux mandats de commissaire aux comptes parce qu'une SAS qui fait 50 000 euros de chiffre d'affaires en contrôle une autre qui fait 300 000 euros, je pense que de nous-mêmes on aurait dû aller frapper à la porte du législateur en lui disant il y a quelque chose qui ne va pas. On porte peut-être une petite part de responsabilité collective. Mais ça n'empêche qu'aujourd'hui une transformation est en train de se faire. Des acteurs décident d'arrêter l'activité de commissariat aux comptes parce que le rapport entre revenu / exercice professionnel leur paraît déséquilibré. S'ils s'arrêtent, leurs mandats deviennent un peu en déshérence ou sont recasés auprès de leurs confrères. On va assister vraisemblablement à un phénomène de concentration. Et pour les cabinets qui avaient 30, 40 ou 50 mandats se posent la question de la reconversion de leurs collaborateurs.

LUDOVIC ARBELET : ET POUR VOTRE CABINET, Y COMPRIS LE NOUVEL ENSEMBLE CRÉATIS-JÉGARD, PERCEVEZ-VOUS DÉJÀ DES EFFETS ?

André-Paul Bahuon :

On fait peut-être partie des cabinets chanceux. On est assez peu impacté par Pacte. On avait estimé notre perte à 7-8 % de notre chiffre d'affaires.

LUDOVIC ARBELET : A TERME AU BOUT DE SIX ANS ?

André-Paul Bahuon :

Oui. Après le constat de l'effet négatif de Pacte, on essaie de construire un aspect positif. D'abord on essaie de travailler sur Alpe [audit légal des petites entreprises]. L'outil est là même si on me dit qu'on va avoir un rapport complémentaire à faire. Et alors ? Si je valorise ma mission et si j'explique mieux encore au chef d'entreprise quelle est la valeur ajoutée de ma mission, moi je prends. Quand j'ai débuté ma carrière, je me rappelle qu'on faisait pratiquement systématiquement ce qu'on appelait un rapport article 230 à l'époque. Il relatait les constats d'audit qu'on voulait faire et qui amenaient une explication de ce qu'on attendait pour l'année prochaine sur des avis et des recommandations. Et on n'est pas morts. On n'a pas eu plus de mises en cause de responsabilité de ce côté-là. Donc je trouve cette initiative assez intéressante.

Ce qui m'ennuie un petit peu c'est que le H3C entend faire un contrôle de même nature que lorsque ce n'est pas [la norme 911] qui est mise en application. Et là je dis attention parce que le législateur a voulu un audit qui soit plus souple, qui amène une assurance vis-à-vis de l'extérieur du fait qu'un professionnel a pu par son jugement professionnel apporter une assurance à l'information financière. Et il a dit que nous ne sommes pas obligés de documenter beaucoup. Oui mais tout le reste des normes c'est le contraire. Il faut justifier, documenter et ainsi de suite. Ma crainte c'est qu'on ne fasse pas bien la séparation au niveau du régulateur. Ma crainte porte aussi sur les professionnels. La force de l'habitude est assez tenace. Après on a un champ d'ouverture lié aux attestations. Allons-y. Travaillons ce champ. Mais si on va vers trop de contrôle de la part du H3C, on fera ces attestations sous la casquette expertise comptable.

Ludovic Arbelet

Une interview à retrouver sur https://www.actuel-expert-comptable.fr/?edition_date=2020-02-28

Une interview de **actuEL** | **Expert-Comptable**
Un journal en ligne des Éditions Législatives

CCEF



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

6 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS
ccef@ccef.net
Tél : 01 44 94 27 70 - Fax : 01 44 94 14 89
www.ccef.net